

## En bref

Le montant de votre rente 2016 reste le même qu'en 2015, malgré une évolution négative de l'indice des prix à la consommation.

Le Conseil d'administration de [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne) a procédé en 2015 à quelques modifications des règlements de la Caisse, pour l'essentiel dans une volonté d'apporter plus de transparence (précisions et clarifications).

Après trois années de performances réjouissantes des placements entre 2012 et 2014, les perspectives de rendements futurs sont à la baisse.



## Informations aux bénéficiaires de rentes accompagnant la fiche d'assurance 2016 et le certificat de rentes 2015

### Vos rentes

#### Allocation de renchérissement

Le plan de recapitalisation de la Caisse prévoit un frein à l'indexation des rentes. Il est prévu de ne pas les adapter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2018. Une exception demeure en cas de forte inflation. Cependant, le renchérissement calculé sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la période de mai 2014 à mai 2015 a été mesuré à -1.2%.

#### Versement mensuel de votre rente

Pour l'année 2016, le versement de votre rente continuera de s'effectuer aux environs du 24 de chaque mois.

#### Documents remis

Conjointement à cette information, vous recevez les documents suivants :

- une **fiche d'assurance** indiquant le montant de votre rente au 1<sup>er</sup> janvier 2016;
- un **certificat de rente** attestant des montants versés en 2015 (à conserver afin de la joindre à votre déclaration d'impôt);
- pour les assurés habitant hors du Canton de Neuchâtel, un formulaire **d'attestation de vie** que vous voudrez bien faire certifier par l'Autorité communale de votre domicile (police des habitants, mairie, police, etc.) ou par nos soins lors d'un passage dans nos bureaux, muni(e) d'une pièce d'identité. **Cette attestation doit être à notre disposition signée, d'ici fin mars 2016.**



[www.prevoyance.ne.ch](http://www.prevoyance.ne.ch)

Tél : 032 886 48 00

*Toutes ces indications sont données à titre informatif ; seules les dispositions réglementaires et légales font foi.*

### Informations générales

#### Modifications réglementaires

Le Conseil d'administration de [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne) (CADM) a procédé à quelques modifications du Règlement d'assurance (RAss) et du Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres (RMed), tous deux pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2015. Ces modifications expriment la volonté du CADM d'apporter plus de transparence. Ce sont majoritairement des modifications de forme (précisions et clarifications). En outre le CADM a complété le Règlement sur les placements (RPlac) pour davantage de précisions quant à la nouvelle stratégie de placements ainsi que le Règlement sur les biens immobiliers (RImm). Le Règlement relatif aux frais (RFrais) a été adapté dans le but de clarifier certains aspects administratifs. Quant au Règlement d'affiliation des employeurs (RAff), il a été modifié le 26 novembre dernier avec une date d'entrée au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Finalement, le Règlement relatif à la liquidation partielle (RLPart) a été soumis à l'Autorité de surveillance pour approbation et fera l'objet d'une information ultérieure.

En annexe à ce courrier figure un tableau précisant de manière exhaustive l'ensemble des modifications apportées au RAss. Ces règlements modifiés sont à votre disposition sur notre site Internet ou sur demande auprès de notre administration.

#### Concubinage

Rappelons que [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne) accorde sous certaines conditions les mêmes droits au concubin survivant qu'au conjoint survivant. Pour en bénéficier, l'assuré(e) doit communiquer à notre Caisse la désignation de son(sa) concubin(e), **par écrit** et de son vivant, ainsi que toute modification de sa situation. Un **formulaire** est à disposition sur notre site Internet ou sur demande auprès de notre administration.

## Organisation

### Conseil d'administration (CADM)

Depuis 2015, il se compose de 18 membres, représentant paritairement les assurés et les employeurs. Les détails sur sa composition figurent sur notre site Internet.

### Expert en prévoyance professionnelle

Dès l'exercice 2015, le Conseil d'administration a donné mandat d'expert en prévoyance professionnelle de notre Caisse à Pittet Associés SA, à Genève.

### Organe de révision

La révision des comptes annuels de la Caisse est effectuée par PricewaterhouseCoopers SA, à Neuchâtel. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Conseil d'administration a désigné KPMG, à Neuchâtel comme Organe de révision de notre Caisse.

### Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So), à Lausanne.

## Gérance

Notre administration gère en direct une partie de nos immeubles. Elle propose régulièrement des appartements en location. **Les logements sont attribués, le cas échéant, prioritairement à qualité égale et sans loyer préférentiel aux assurés de la Caisse.**

Pour tout renseignement concernant la gérance de notre Caisse: [www.gerance.ne.ch](http://www.gerance.ne.ch)

## Gestion de fortune

### Situation financière

Après trois années de performances réjouissantes des placements entre 2012 et 2014 (performance annuelle moyenne de 6.99%), les perspectives de rendements futurs sont à la baisse (voir notre communiqué de presse de juin 2015 sur notre site Internet).

La décision de la Banque Nationale Suisse (BNS) de supprimer le taux plancher de 1.20 franc suisse pour 1 euro et de baisser le taux d'intérêt de référence à -0.75% a eu pour effet une diminution du rendement des obligations. En revanche, à ce jour, les actions continuent de tirer leur épingle du jeu et il peut être souligné que le parc immobilier de [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne) ou les prêts, assurent une rémunération constante positive. Les caisses de pensions ne doivent toutefois pas allouer plus de 30% de leur fortune en immobilier, ce qui contraint la Caisse à investir une part restante de ses avoirs dans les valeurs mobilières (principalement les actions et obligations) dépendantes directement des taux d'intérêt.

Les résultats définitifs de l'année 2015 seront publiés sur notre site Internet, par l'intermédiaire du rapport de gestion et des comptes, en juin 2016. Le rapport de gestion 2014 est déjà à votre disposition.

### Plan de recapitalisation

Le plan de recapitalisation validé par l'Autorité de surveillance est parfaitement respecté et la Caisse poursuit la croissance visée de son taux de couverture (objectif de 80% en 2039 au plus tard).

### Prêt hypothécaire

Dans le cadre de sa gestion de placements, la Caisse octroie des prêts hypothécaires à ses assurés **à des taux actuellement concurrentiels**. Toutes les informations se trouvent sur notre site Internet, rubrique gestion financière.

### Directives de vote

Depuis de très nombreuses années, la Caisse exerce son droit de vote sur les sociétés anonymes suisses cotées en bourse, dont elle détient des actions.

Dès 2014, le Conseil fédéral a mis en vigueur l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb). Désormais, les caisses de pensions sont soumises à cette obligation de vote. Nous publions ainsi régulièrement sur notre site Internet les lignes directrices de vote ratifiées par le CADM, ainsi que les votes effectués par la Caisse.

## Renseignements

Nous informons régulièrement sur l'évolution de la Caisse, son organisation et la prévoyance en général sur notre site Internet ou par courrier dans une approche de transparence. Par ailleurs, nos spécialistes sont disponibles en tout temps pour répondre à vos questions.

### Comment s'informer ?

Site Internet : actualité et présentation de la Caisse, sa loi, ses règlements et les rapports de gestion :

[www.prevoyance.ne.ch](http://www.prevoyance.ne.ch)

Courriers : informations périodiques sur les prestations, l'organisation et les changements.

### Comment nous contacter ?

Renseignements de nos spécialistes :

Tél.: +41 32 886 48 00

Courriel : [info@prevoyance.ne.ch](mailto:info@prevoyance.ne.ch)

### Horaires d'ouverture

Lundi à jeudi 08h00-11h00  
14h00-17h00

Vendredi 08h00-16h00